

Séance du conseil communautaire du 30 juillet 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° DEL_115_2026

Décision modificative n° 1 - budget principal, exercice 2026

1. L'an deux mille vingt six, le trente juillet, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 24 juillet 2026, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de la CARF, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de Mme Alexandra MASSON, Présidente.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

Mme Alexandra MASSON, M. Patrick CESARI, M. Sébastien OLHARAN, M. Christophe BRUNENGO, M. Fabrice PASTOR, Mme Sylvie CALVIN-MOREAU, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, M. José PASTORELLI, M. Olivier CHANTREAU, M. Guy BONVALLET, M. Jean-Christophe STORAÏ, M. David MARCHISIO, Mme Pascale VERAN, Mme Virginie SIMONCINI, M. Claude CALVIN, Mme Martine ELICRISIO, M. Daniel MINEO, Mme Ida FERRARI, M. Louis SARKOZY, Mme Isabelle FAYAT, M. Florent CHAMPION, Mme Cindy GENOVESE, M. Richard MARCON, M. Gérard DESTEFANIS, Mme Florence CASARO-MAZZA, Mme Auréline MARI, M. Michel MOURADIAN, Mme Patricia LORENZI, M. Guillaume CONTESSE, Mme Martine FERRERO, M. Nicolas LITTARDI

Absents :

M. Valentin LOPEZ, M. David BROUSTE, Mme Fadile BOUFIASSA, M. Nicolas SPINELLI, M. Dominique NICOLAÏ, Mme Sabrina DERIU, M. Antoine MASCARELLO

Pouvoirs :

M. Gérard SPINELLI donne pouvoir à M. Gérard DESTEFANIS, M. Albert FILIPPI donne pouvoir à M. Patrick CESARI, M. Philippe OUDOT donne pouvoir à M. José PASTORELLI, Mme Catherine ALSTADT donne pouvoir à M. Nicolas LITTARDI, M. Richard MIQUELIS donne pouvoir à Mme Martine ELICRISIO, Mme Sophie ECKENBERG donne pouvoir à M. Daniel MINEO, Mme Elena AVRAMOVIC donne pouvoir à M. Richard MARCON, M. Jean-Mario LORENZI donne pouvoir à Mme Martine FERRERO, Mme Isabelle SAUVE donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN, Mme Kathleen WAEYTENS donne pouvoir à M. Louis SARKOZY

Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, Vice Présidente, entre en séance et prend part au vote.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE
16 rue Villarey
06500 MENTON

Conseil communautaire du 30 juillet 2026

Délibération n° DEL_115_2026

OBJET : Décision modificative n° 1 - budget principal, exercice 2026

**RAPPORTEUR : Mme Alexandra MASSON,
Présidente**

Le conseil communautaire de la CARF, réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5216-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 27 septembre 2001, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 18 décembre 2025, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 57/2026 du 30 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu l'avis du bureau communautaire du 27 juillet 2026,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvé par l'Assemblée Délibérante le 30 avril 2026,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, et sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Pour la section de fonctionnement :

Chapitres / Comptes		Dépenses	Recettes
011	611 – contrats de prestations de services	- 1.560,00 €	---
011	6132 – locations immobilières	+ 7.680,00 €	---
011	614 – charges locatives et de copropriété	+ 200,00 €	---
011	6184 – versements à des organismes de formation	+ 4.000,00 €	---
012	64111 – rémunération principale, personnel titulaire	+ 186.270,00 €	---
65	65312 – frais de missions et de déplacements des élus	+ 15.000,00 €	---
65	65811 – droits d'utilisation, informatique en nuage	+ 1.560,00 €	---
67	673 – titres annulés sur exercices antérieures	+ 6.000,00 €	---
731	73118 – autres contributions directes	---	+ 215.110,00 €
75	752 – revenus des immeubles	---	+ 3.840,00 €
75	75888 – autres produits divers de gestion courante	---	+ 200,00 €
Total de la section de fonctionnement =		+ 219.150,00 €	+ 219.150,00 €

Considérant que les mouvements des recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à + 219.150 € et concernent :

- au niveau de la *fiscalité locale* (chap. 731), un rôle supplémentaire en avril 2026 au titre de la fiscalité directe locale pour + 200.733 €, au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour + 3.127 € et au titre de la taxe GEMAPI pour 11.250 €, pour un montant total de 215.110 €,

- au niveau des *autres produits de gestion courante* (chap. 75), un ajustement de + 3.840 € au titre de la perception de loyers,

- au niveau des *produits spécifiques* (chap. 77), un ajustement de + 200 € au titre de remboursement de charges locatives,

Considérant que les mouvements des dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à + 219.150 € et concernent des ajustements ainsi qu'il suit :

- au titre des *charges à caractère général* (chap. 011) pour + 10.320 € dont :

- * un ajustement sur les locations immobilières et charges locatives de + 7.880 €,
- * un complément de formation pour le recrutement par alternance d'un agent au service de la GEMAPI de + 4.000 €
- * un ajustement de – 1.560 € au titre des prestations de service (pour une dépense ne relevant de prestations de services mais d'informatique en nuage),

- au titre des *charges de personnel et assimilés* (chap. 012) pour un ajustement de + 186.270 € de salaires et charges,

- au titre des *autres charges de gestion courante* (chap. 65) pour + 16.560 € dont 15.000 € de complément pour la participation aux déplacements des élus et 1.560 € de

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20260730-115B-2026-DE
Date de réimpression : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

communautaire conformément à la délibération n° 94/2026 du 17 juin 2026 et 1.560 € d'ajustement d'informatique en nuage (ne relevant pas de prestations de service),

- au titre des *charges spécifiques* (chap. 67) pour + 6.000 € de remboursement à la Région Provence Alpes Côte d'Azur à la suite d'une décision de déchéance de droits à subvention concernant un dossier de subvention de 2020 Natura 2000 Terre (annulation partielle du titre de recette n° 84 du bordereau n° 22 du 9 mars 2020),

Pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations / Comptes		Dépenses	Recettes
13	1311 – subventions d'investissement, Etat et établissements nationaux	+ 68.365,00 €	---
21	21538 – installations, matériel et outillages techniques / autres réseaux	- 8.601,09 €	---
21	2158 – autres installations, matériel et outillages techniques	- 68.365,00 €	---
21	21828 – autres matériels de transport	+ 10.000,00 €	---
21	2188 – autres immobilisations corporelles	-10.000,00 €	---
1812	21568 – autres matériels, / opé. « hydrants »	+ 26.600,00 €	---
20206	2315 – installations, matériel et outillages techniques / opé. « contrat de territoire, tempête Alex »	+ 175.185,52 €	---
202501	2031 – frais d'études / opé. « réseau d'eaux pluviales du Quai Joséphine Baker, Roquebrune-Cap-Martin »	- 4.000,00 €	---
202501	21538 – installations, matériel et outillages techniques / autres réseaux / opé. « réseau d'eaux pluviales du Quai Joséphine Baker, Roquebrune-Cap-Martin »	- 146.000,00 €	---
202607	2031 – frais d'études / opé « réhabilitation du château de la Caussega »	- 30.000,00 €	---
202607	21351 – installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics / opé. « réhabilitation du château de la Caussega »	- 120.000,00 €	---
2026070 1	2031 – frais d'études / opé. « réhabilitation du château de la Caussega »	+ 30.000,00 €	---

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20260730-115B-2026-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

2026070 1	21351 – installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics / opé. « réhabilitation du château de la Caussega »	+ 120.000,00 €	---
20271	21538 – installations, matériel et outillages techniques / autres réseaux / opé. « réseau d'eaux pluviales de la Promenade de la mer, Menton »	+ 2.400,00 €	---
20274	2315 – installations, matériel et outillages techniques / opé « démolitions GEMAPI »	- 175.185,52 €	---
2090	2315 – installations, matériel et outillages techniques / opé. « renouvellement du réseau d'eaux pluviales de l'avenue de la Paix, Roquebrune-Cap-Martin »	+ 129.601,09 €	---
458..	458110 – opération sous mandat « avenue Riviera, Menton – réseaux secs »	+ 304.249,74 €	---
458..	458111 – opération sous mandat « avenue Riviera, Menton – quote-part réseaux eaux pluviales »	+ 452.659,91 €	---
458..	458112 – opération sous mandat « avenue de la plage, Roquebrune-Cap-Martin – quote-part réseaux eaux pluviales »	+ 416.744,09 €	---
458..	458210 – opération sous mandat « avenue Riviera, Menton – réseaux secs »	---	+ 304.249,74 €
458..	458211 – opération sous mandat « avenue Riviera, Menton – quote-part réseaux eaux pluviales »	---	+ 452.659,91 €
458..	458212 – opération sous mandat « avenue de la plage, Roquebrune-Cap-Martin – quote-part réseaux eaux pluviales »	---	+ 416.744,09 €
Total de la section d'investissement =		+ 1.173.653,74 €	+ 1.173.653,74 €

Considérant que les mouvements des recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à + 1.173.653,74 € et concernent uniquement des recettes liées à 2 opérations sous mandat avec :

- la Commune de Menton pour un total de 756.909,65 € : opération sous mandat « avenue Riviera » pour 304.249,74 € au titre des réseaux secs et 452.659,91 € au titre de la quote-part du réseau des eaux pluviales,
- la Commune de Roquebrune-Cap-Martin pour un total de 416.744,09 € : opération sous mandat « avenue de la Plage, quote-part du réseau des eaux pluviales » pour 416.744,09 €,

qui rembourseront à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française la part leur revenant,

Considérant que les mouvements des dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à + 1.173.653,74 € et concernent des ajustements ainsi qu'il suit :

- au titre des *subventions d'investissement (chap. 13)* pour + 68.365 € concernant un remboursement à l'Etat d'un trop-perçu d'avance sur une subvention concernant la tempête Adrian (annulation partielle du titre de recette n° 887 du bordereau n° 215 du 31 décembre 2021),
- au titre des *immobilisations corporelles (chap. 21)* pour – 76.966,09 € d'ajustements entre différents services permettant le financement d'opérations,
- un complément de + 26.600 € au titre de l'opération « 1812 – hydrants », pour finaliser la maintenance de l'ensemble des points d'eau incendie (PEI) du littoral,
- un *ajustement neutre de crédits au service de la GEMAPI, entre les opérations « 20206 - contrat de territoire, tempête Alex » et « 20274 - démolitions GEMAPI » pour 175.185,52 €*,
- une diminution de crédits de – 150.000 € pour l'opération « 202501 - « réseau d'eaux pluviales du Quai Joséphine Baker, Roquebrune-Cap-Martin » en raison d'un coût définitif de l'opération inférieur au budget prévu,
- un *ajustement neutre de crédits à la Direction Générale des Services pour l'opération « 202260701 - réhabilitation du château de la Caussega »* qui intègre un programme d'AP/CP que ne prévoyait pas l'opération « 202607 - réhabilitation du château de la Caussega »,
- un complément de + 2.400 € au titre de l'opération « 20271 – réseau d'eaux pluviales de la Promenade de la mer, Menton », dans le cadre du solde des études à la suite du décompte général définitif,
- un complément de + 129.601,09 € au titre de l'opération « 2090 – renouvellement du réseau d'eaux pluviales de l'avenue de la Paix, Roquebrune-Cap-Martin », dans le cadre de la signature de l'avenant à la Convention avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement »,
- la part des dépenses relatives aux 2 opérations sous mandat

Menton (avenue Riviera, réseaux secs et eaux pluviales) pour 756.909,65 € et Roquebrune-Cap-Martin (avenue de la Plage, réseau des eaux pluviales) pour 416.744,09 €,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires en dépenses et en recettes pour les 2 sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A la majorité

1 Contre :

M. Florent CHAMPION

2 Abstentions :

M. Louis SARKOZY, Mme Isabelle FAYAT

1° - APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2026 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de dépenses et recettes de + 1.392.803,74 € (+ 219.150 € en section de fonctionnement et + 1.173.6536,74 € en section d'investissement), et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section de fonctionnement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	+ 10.320,00 €	---
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 186.270,00 €	---
65	Autres charges de gestion courante	+ 16.560,00 €	---
67	Charges spécifiques	+ 6.000,00 €	---
731	Fiscalité locale	---	+ 215.110,00 €
75	Autres produits de gestion courante	---	+ 4.040,00 €
Total de la section de fonctionnement =		+ 219.150,00 €	+ 219.150,00 €

pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations		Dépenses	Recettes
13	Subventions d'investissement	+ 68.365,00 €	---
21	Immobilisations corporelles	- 76.966,09 €	---
1812	Opé. « hydrants »	+ 26.600,00 €	---
20206	Opé. « contrat de territoire, tempête Alex »	+ 175.185,52 €	---
202501	Opé. « réseau EP du Quai Joséphine Baker, Roquebrune-Cap-Martin »	- 150.000,00 €	---
202607	Opé. « réhabilitation du château de la Causséga »	- 150.000,00 €	---
2026070 1	Opé. « réhabilitation du château de la Causséga »	+ 150.000,00 €	---
20271	Opé. « réseau EP de la Promenade de la mer, Menton »	+ 2.400,00 €	---
20274	Opé « démolitions GEMAPI »	- 175.185,52 €	---

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20260730-115B-2026-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

2090	Opé. « renouvellement réseau EP de l'avenue de la Paix, Roquebrune-Cap-Martin »	+ 129.601,09 €	---
458..	458110 – opération sous mandat « avenue Riviera, Menton – réseaux secs »	+ 304.249,74 €	---
458..	458111 – opération sous mandat « avenue Riviera, Menton – quote-part réseaux eaux pluviales »	+ 452.659,91 €	---
458..	458112 – opération sous mandat « avenue de la plage, Roquebrune-Cap-Martin – quote-part réseaux eaux pluviales »	+ 416.744,09 €	---
458..	458210 – opération sous mandat « avenue Riviera, Menton – réseaux secs »	---	+ 304.249,74 €
458..	458211 – opération sous mandat « avenue Riviera, Menton – quote-part réseaux eaux pluviales »	---	+ 452.659,91 €
458..	458212 – opération sous mandat « avenue de la plage, Roquebrune-Cap-Martin – quote-part réseaux eaux pluviales »	---	+ 416.744,09 €
Total de la section d'investissement =		+ 1.173.653,74 €	+ 1.173.653,74 €

2°/ - **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 1

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Alexandra MASSON